

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 24 octobre 2023

Présents :

Mmes CALBRY Lydie, TOMKOW Annie

MM BECRET Christian, DERAS Thierry, SAINT-SANS Christian, TOMKOW Bernard

Absent excusé représenté :

Mme SANSON Michèle (pouvoir à Mme TOMKOW Annie)

M. ABRAHAM Miguel (Pouvoir à M. SAINT-SANS Christian)

Secrétaire de séance : M. BECRET Christian

La séance est ouverte à 18h00.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 07 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2. DELIBERATION POUR LA RENOVATION PEINTURE DES FENETRES ET PORTES DES ATELIERS MUNICIPAUX.

Décision du conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

3. DELIBERATION POUR LE CHANGEMENT DE TARIFICATION DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

- Suppression de la location du samedi matin au lundi matin – trop de contraintes
- La location se fera dorénavant du vendredi 18h00 au lundi 09h00
- Modification tarifaire :
 - 300,00€ pour les Dampierrois
 - 400,00€ pour les extérieurs
 - 70,00€ pour un vin d'honneur Dampierrois
 - 100,00€ pour un vin d'honneur extérieur

Décision du conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

4. DELIBERATION POUR UNE DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT LE REGLEMENT AU SDE 76 DE LA FACTURE DES LANTERNES ROUTE DE NEUFCHATEL.

Il s'agit d'une opération blanche qui nécessite un jeu d'écriture : montant des travaux inscrits en dépense et en recette car financés en partie par le SDE76. Cette décision modificative permettra de récupérer 8 500,00€ de FCTVA en 2025.

Décision du conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

5. **DELIBERATION POUR L'ADOPTION DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024.**

Le conseil municipal du 28 mars 2023 avait délibéré pour accepter le devis de Cauxformatique correspondant à la mise à jour logiciel de la comptabilité dans le cadre de la mise en place de la M57 à/c du 01 janvier 2024.

L'Etat demande aujourd'hui de délibérer pour accepter le changement de système qu'il nous impose.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

6. **DELIBERATION POUR ACCEPTER UN DEUXIEME PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE DE GAZ, LA SOCIETE BUTAGAZ.**

Afin d'anticiper les augmentations prévisibles des matières premières en cette fin d'année, la commune aura ainsi la possibilité de s'approvisionner au moins cher.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

7. **DELIBERATION POUR LE REGLEMENT DE LA FACTURE DES JOUETS DESTINES AUX NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE.**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,
M. Christian BECRET

Le Maire,
M. Bernard TOMKOW